

Informations de base	
<p>2021/0204(COD)</p> <p>COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision) Décision</p>	Procédure terminée
<p>Notification au titre du régime de compensation et de réduction de carbone pour l'aviation internationale (CORSIA)</p> <p>Modification Directive 2003/87/EC 2001/0245(COD)</p> <p>Subject</p> <p>3.20.01 Transport aérien de personnes et fret 3.20.15.02 Coopération et accords de transport aérien 3.70.02 Pollution atmosphérique, pollution automobile 3.70.03 Politique climatique, changement climatique, couche d'ozone 3.70.18 Mesures et accords internationales et régionales pour la protection de l'environnement</p> <p>Priorités législatives</p> <p>Déclaration commune 2021 Déclaration commune 2022</p>	

Informations techniques	
Référence de la procédure	2021/0204(COD)
Type de procédure	COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision)
Sous-type de procédure	Législation
Instrument législatif	Décision
	Modification Directive 2003/87/EC 2001/0245(COD)
Base juridique	Règlement du Parlement EP 57_o Traité sur le fonctionnement de l'UE TFEU 192-p1
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
Consultation obligatoire d'autres institutions	Comité économique et social européen Comité européen des régions
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	ENVI/9/06898